

Mairie de Thiézac	23/12 : 8h15-12h30 et 13h30-16h45 24/12 : 8h15 – 12h30 26,27,30 et 31/12 : 10h-12h <b>Fermée les 02 et 03 janvier 2020</b> A partir du 06 janvier, ouverture du lundi au vendredi de 10h à 12h
Mairie de Vic sur Cère	Lundi, mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h00 <b>(sauf 24/12 et 31/12 – fermeture à 16h)</b> Mercredi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h et de 15h à 17h00

Vous pouvez rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences, quelle que soit votre commune de résidence ou la localisation de votre requête :

Communauté de communes Cère et Goul en Carladès Place du Carladès – 15800 VIC SUR CERE	Samedi 21 décembre 2019 de 9h à 12h Lundi 20 janvier 2020 de 14h à 17h
Mairie de Raulhac	Lundi 23 décembre 2019 de 9h à 12h Jeudi 09 janvier 2020 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, vous pouvez prendre connaissance des dossiers et consigner vos observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les deux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus.

Vous pouvez adresser vos observations par correspondance, cachet de la poste faisant foi, au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête : Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, Place du Carladès – BP8 – 15800 – VIC SUR CERE.

Les observations et propositions peuvent également être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse [contact@carlades.fr](mailto:contact@carlades.fr) du samedi 21 décembre 2019 à 9h jusqu'au lundi 20 janvier 2020 à 17h.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

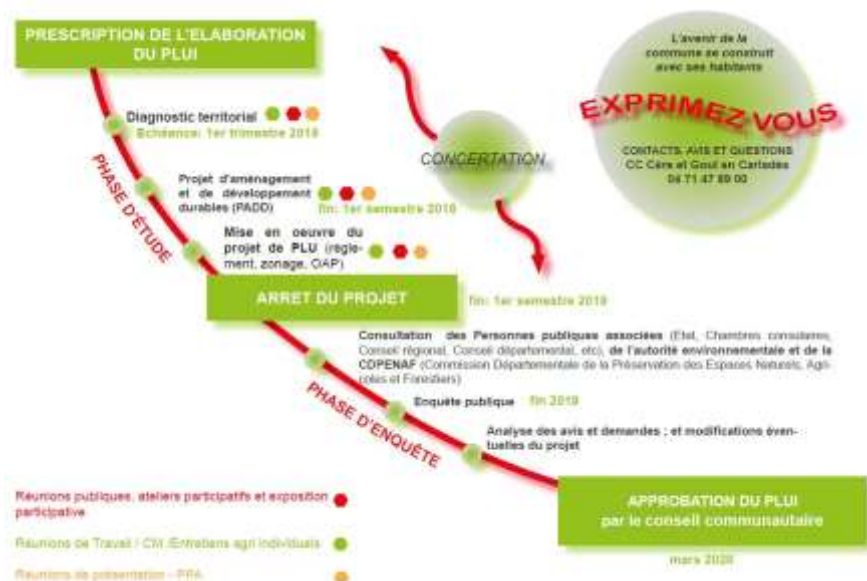


**Enquête publique du 21 décembre 2019  
au 20 janvier 2020**

Plus d'informations sur le PLUi : [www.carlades.com/plui](http://www.carlades.com/plui)

## Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme unique pour les 11 communes membres de la Communauté de communes qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement du territoire communautaire et à préciser leur application sur le terrain. Il doit entrer en vigueur en début d'année 2020 remplaçant les PLU actuels.



### Les 3 objectifs visés

- Permettre un développement maîtrisé et cohérent du territoire communautaire, tout en portant une attention particulière aux spécificités de chaque commune.
- S'inscrire dans des objectifs de développement durable en prenant en compte les questions d'urbanisme mais aussi celles relatives à l'habitat, au développement économique, aux équipements, aux déplacements et à l'environnement.
- Définir les règles d'urbanisme compatibles avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC)

## Enquête publique : donnez votre avis !

Le document d'urbanisme est consultable sur le site internet : [www.carlades.com](http://www.carlades.com)

Sous format papier, dans les lieux suivants :

Communauté de communes Cère et Goul en Carladès Place du Carladès – 15800 VIC SUR CERE	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
Mairie de Raulhac	<b>Fermée du 24 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 Mercredi de 8h à 12h

A partir d'un poste informatique :

Mairie de Badailhac	<b>Fermée du 23 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Lundi de 15h à 17h Jeudi de 15h à 17h Vendredi de 9h à 11h
Mairie de Cros de Ronesque	<b>Fermée du 23 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Lundi et jeudi de 9h à 11h Vendredi de 14h à 16h
Mairie de Jou sous Monjou	<b>Fermée du 23 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Mardi et vendredi de 13h à 16h
Mairie de Pailherols	<b>Fermée du 25 décembre 2019 au 02 janvier 2020</b> Mardi et vendredi de 9h à 12h – 14h à 16h
Mairie de Polminhac	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30
Mairie de Raulhac	<b>Fermée du 24 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 Mercredi de 8h à 12h
Mairie de Saint-Clément	<b>Fermée du 23 décembre 2019 au 05 janvier 2020</b> Lundi et jeudi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h
Mairie de Saint-Etienne de Carlat	<b>Fermée du 24 au 26 décembre 2019</b> Ouverture le 27/12 de 9h à 12h et de 13h à 16h <b>Fermée du 28 décembre 2019 au 06 janvier 2020</b> Lundi de 9h à 13h et de 14h à 18h Mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h
Mairie de Saint-Jacques des Blats	<b>Fermée du 24 décembre à 12h au 01 janvier 2020</b> Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h